



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES

2026-69

République Française  
Département de la Charente  
Arrondissement de Cognac  
**Commune de Salles d'Angles**

**STATIONNEMENT INTERDIT**

**PARKING DE LA MAIRIE**

et

**PLACE DE L'EGLISE**

-----  
**ARRÊTÉ**

**Le Maire de la commune de Salles d'Angles,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2213.3 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R412-49, R417- 2 et suivants ;

Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 - quatrième Partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel ;

Considérant la mise en place de la brocante, organisée par le Comité des Fêtes de Salles d'Angles en date du 03 mai 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, le stationnement de tous les véhicules et poids lourds sera interdit sur le parking de la mairie ainsi que sur la place de l'église à Salles d'Angles.

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – À partir du vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026 à 18h jusqu'au lundi 04 mai 2026 à 8h, le stationnement de tous les véhicules et poids lourds sera interdit sur le parking de la mairie et sur la Place de l'église à Salles d'Angles.

**ARTICLE 2** - Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune.

**ARTICLE 3** - Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4** - MM. le Maire de la commune de Salles d'Angles,  
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

À Salles d'Angles, le 27 mai 2026.



Le Maire, Marcel GERON.